

VOCANCE

Le conseil municipal s'est réuni le 13 mars sous la présidence de Monsieur Denis BLANCHET, Maire de Vocance.

FRICHE INDUSTRIELLE MOULINAGE DE LA CANCE : **DES PROPOSITIONS A L'ETUDE**

Avenir friche industrielle du Bourg (ancien moulinage)

L'équipe municipale rencontre 2 personnes porteuses de projets pour ce site (une 3^{ème} n'a pu être présente à la réunion). Chacune d'elle présente ses idées et propositions. Un projet commun pourrait peut être être envisagé. Le conseil municipal donnera sa réponse concernant les conditions de vente dès que possible sachant que sur le principe il soutiendra les porteurs de projets.

Subventions 2009 aux associations

ETAPE : 45€ APPEL : 10€élève, Coopérative scolaire : 10€élève, Clique : 450€, ASC :foot : 300€, ACCA : chasse :75€, Pêche : 107€ Boules : 107€, ADAPEI : 50€, FNACA : 50€, Forêts des contes : 107€, Amicale pompiers : 170€, prévention routière : 0.23/habitant, CCAS : 2500€, âge d'or : 107€, CCS Val de Cance : 600€, Karagym : 107€, Jeunes vocançois : 107€, Les p'tits loups : 107€, comité des fêtes : 107€

Projet « épicerie associative »

Une visite à Mialet (gard), commune concernée par un commerce de ce type est organisée. Une rencontre de la présidente de l'association porteuse du projet ainsi que de la municipalité est prévue. D'autres réunions sont à l'ordre du jour avant d'envisager une réunion publique à ce sujet d'ici quelques temps.

Traversée agglomération

Le projet sera présenté au conseil municipal 24/03 à 19h.

Projections cinéma organisées par le comité des fêtes

Le comité des fêtes a informé l'équipe municipale de l'organisation de projections : le 17/04, 23/10, 18/12 ainsi qu'une séance en plein air durant l'été.

divers

- une délibération est prise pour désigner Jean- Claude GIRAUD et Jean- Paul BLANCHET comme référents concernant l'assainissement en lien avec la CCBA.

- Le conseil municipal étudie et choisit un devis concernant le renouvellement du photocopieur de la Mairie .
- Il a également été évoqué le coût du broyage de bois qu'il a été nécessaire d'organiser dans le cadre d'une pénurie de sciure chez les fournisseurs locaux pour faire fonctionner la chaufferie communale. Cette solution de secours a en effet un coût plus élevé que le fonctionnement sciure mais il reste tout de même 3 fois moins onéreux que le fioul (chaudière relais en cas de panne ou de dysfonctionnement). Des renseignements seront pris à titre indicatif concernant le prix d'un appareil de broyage.
- Concernant le chemin de LHORTOLAT qui est un chemin privé (côté opposé au GR), le propriétaire précise que les panneaux d'interdictions de passage ont été posés dans le but de se protéger en cas d'accident ... Les promeneurs, à pieds et respectueux des lieux et de l'intimité de la propriété devraient pouvoir continuer à s'y rendre si ils ne sont à la source d'aucune nuisance
- Nuisances sonores : Denis BLANCHET donne suite à la pétition présentée en Mairie concernant les aboiements de chiens quartier le pavé. Dans la mesure où une entente « dans un climat cordial » semble difficilement envisageable, une suite juridique sera donnée si nécessaire.
- Eau quartier « le Chataigner » : Le Maire informe le Conseil que le propriétaire des lieux se verra fournir l'eau seulement après dépôt d'un permis de construire et déclaration d'ouverture de travaux.
- Office du tourisme : l'adjointe à l'information animation a été mise en relation avec un stagiaire de l'office du tourisme qui travaille à l'élaboration d'un dépliant sur la commune.

